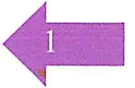


CABINET CHRISTOPHE LABORDE

Résidence Bayonnaise
4 Avenue du 11 Novembre
64100 BAYONNE

Tél : 05 59 46 16 36

Mail : cabinet-christophelaborde@orange.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur la valeur des apports devant être effectué à la société SAS CANTAL INVEST

par

Monsieur Bruno ABBE

CABINET CHRISTOPHE LABORDE

Société à responsabilité limitée

Capital : 10.000 €

RCS Bayonne 801 312 984

Société d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes

Inscrite au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables d'Aquitaine et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine



Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 18 septembre 2025 par décision unanime des associés de la société SAS CANTAL INVEST, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS AURILLAC N°822 438 891 et dont le siège social est situé à AURILLAC (15) 15 Boulevard du Vialenc, concernant les apports devant être réalisés à la société **CANTAL INVEST** par Monsieur Bruno ABBE, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 alinéa 2 du Code de Commerce.

L'évaluation des apports a été réalisé par le cabinet CLERMONT MAYNIER cabinet d'expertise-comptable situé au 39 avenue Georges Pompidou – 15 000 AURILLAC, à savoir :

- La valeur des trois cent cinquante actions (350 actions) que Monsieur Bruno ABBE détient de la société ENERGY MENUISERIES, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, immatriculée au RCS TARBES N° 830 239 703.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission : ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins, à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Personnes participant à l'opération

- Monsieur Bruno ABBE, né le 14/08/1977 à l'UNION (31) demeurant 6 Impasse du Presbytère – BARTRES (65).
 - Société bénéficiaire des apports : CANTAL INVEST, société par actions simplifiée (SAS) immatriculée au RCS AURILLAC N° 822 438 891, capital social de 72 000 euros avant l'opération d'augmentation du capital social, et dont le siège social est situé à AURILLAC (15), 15 boulevard du Vialenc.



1.2 Nature et objectifs de l'opération

Monsieur Bruno ABBE a décidé d'apporter à la société CANTAL INVEST les titres suivants qu'il détient :

- La pleine propriété des trois cent cinquante actions (350 actions) qu'il détient dans le capital de la société ENERGY MENUISERIES, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé au 1 B rue de l'Ardiden – 65 420 IBOS et immatriculée au RCS TARBES N°830 239 703.

1.3 Evaluation des apports

L'évaluation de ces apports pour un montant total de 1 537 215 euros est déterminée sur la base d'un rapport d'évaluation de la société ENERGY MENUISERIES établi par le Cabinet d'Expertise-Comptable CLERMONT MAYNIER situé au 39 Avenue Georges Pompidou – 15 000 AURILLAC. La société ENERGY MENUISERIES a été évaluée en combinant deux méthodes :

- Moyenne de l'excédent brut d'exploitation retraité des deux derniers exercices clôturés multipliée par 7, déduction faite de l'endettement restant à courir
- Détermination d'une marge brute d'autofinancement multipliée par 5 et retraitement des capitaux propres par l'addition de la MBA déterminée et la déduction de la valeur nette comptable des immobilisations.
- Un arrêté intermédiaire au 31 juillet 2025 et une attestation de l'expert-comptable de la société attestant l'absence d'évènement en matière d'exploitation, financier ou exceptionnel impactant les capitaux propres de la société ENERGY MENUISERIES confortent la valorisation des titres basées sur des données 2024.

Le rapport d'évaluation a donc été présenté sur la base de situations arrêtées au 31 décembre 2024. Monsieur Bruno ABBE nous confirme qu'il a bien pris connaissance du rapport d'évaluation et en a validé avec ses associés, les méthodes et conclusions.

La valeur de l'action ENERGY MENUISERIES est retenue dans le rapport d'évaluation pour un montant de 4 392 euros. (Soit valeur de la société de 4 392 042 euros / 1 000 actions arrondie à l'euro)



1.4 Description des apports :

Sur la base du projet des statuts présentés, il en ressort l'opération suivante :

- Apport à la société CANTAL INVEST, des 350 actions de la société ENERGY MENUISERIES que détient en pleine propriété Monsieur Bruno ABBE, actions numérotées 1 à 350.
- Montant total de l'apport en nature : 1 537 215 euros (un million cinq cent trente-sept mille deux cent quinze euros).

1.5 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport en nature de Monsieur Bruno ABBE porté à la somme 1 537 215 euros (un million cinq cent trente-sept mille deux cent quinze euros), il sera attribué dans le cadre de l'augmentation du capital social chez CANTAL INVEST, à l'Apporteur, 1 143 actions (mille cent quarante-trois actions), d'une valeur nominale de 10 euros (dix euros) chacune, entièrement libérées.

Le montant de la souscription totale de Monsieur Bruno ABBE est donc ventilé de la manière suivante :

- Suivant augmentation du capital social pour la somme de 11 430 euros soit 1 143 actions par la valeur nominale de 10 euros
- La différence entre la valeur d'apport soit 1 537 215 euros et le montant de l'augmentation du capital social soit 11 430 euros constitue une prime d'apport pour un montant de 1 525 785 euros.

1.6 Aspects juridiques et fiscaux

L'apport prendra effet après accomplissement des formalités juridiques par le Cabinet JURIS CONSULTANT cabinet d'avocats au 10 allée Vega – 64 600 ANGLET.



2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération
- Une revue du dossier d'arrêté des comptes des sociétés concernées par cet apport. (cf paragraphe Personnes participant à l'opération)
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction, nous confirmant que Monsieur Bruno ABBE dispose librement du bien apporté.

3. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je conclus que la valeur des apports mentionnée dans ce rapport n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Bayonne le 15 octobre 2025

Christophe LABORDE
Commissaire aux Apports
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Grande
Aquitaine